

Le plan viabilité hivernale 2019 du Conseil départemental de Vaucluse

Les premiers flocons viennent de tomber sur le plateau de Sault, le Mont Ventoux et une partie du Luberon. Comme chaque hiver, le Conseil départemental a déclenché le plan de viabilité hivernale, depuis la mi-novembre.

Publié le 03 janvier 2019

Les équipes des agences routières de Carpentras et de Vaison-la-Romaine sont déjà à l'oeuvre depuis deux nuits. Objectif : garantir la sécurité des usagers sur l'ensemble des routes départementales, notamment en cas de chutes de neige ou de formation de verglas.

Anticipation, mobilisation et sécurité sont les maîtres mots de l'action du Département.

Qu'est-ce que la viabilité hivernale ?

Le maintien de la circulation en période hivernale constitue un enjeu important, tant pour la vie économique que pour les déplacements particuliers. La viabilité hivernale maintient la praticabilité des routes en période d'intempérie. L'ampleur du service hivernal est très variable d'un hiver sur l'autre en fonction des conditions météorologiques mais il se déroule généralement de mi-novembre à mi-mars. Il traite, par des moyens mécaniques (chasse-neige, fraise à neige) et des traitements de la chaussée (sel et saumure), la neige et le verglas. Le Conseil départemental de Vaucluse est chargé d'organiser la viabilité hivernale pour l'ensemble des routes départementales qu'il gère (2 330 km).

L'organisation de la viabilité hivernale

Le relief du département de Vaucluse présente une alternance de montagnes, de plateaux et de plaines parsemées de collines. Du fait de cette diversité, l'ensemble des voies ne peut pas être traité au même moment. C'est pourquoi des niveaux de service sont définis à l'avance, en fonction de l'importance des itinéraires. En cas de verglas, un traitement est réalisé par secteur, avec des circuits particuliers. En cas de phénomène neigeux important, le Conseil départemental concentre d'abord ses moyens sur les grands axes du réseau prioritaire tels que la RD 900 (axe Avignon / Apt) ou la RD 942 (axe Avignon / Carpentras), puis sur le réseau secondaire.

Les moyens mis en oeuvre

Pour anticiper les difficultés, le Conseil départemental met en place :

- Une Cellule d'Information, de novembre à fin mars, sur l'état des Routes Départementales (CIRD).
- Une veille des conditions météorologiques locales assurée par les centres routiers.
- Des moyens matériels et humains importants : près de 200 agents du Département mobilisés dont 30 agents d'astreinte chaque semaine, répartis sur l'ensemble des 4 agences routières et des 11 centres routiers. Côté matériel, ils ont à leur disposition 40 camions avec lame et saleuse, 2 fraises à neige et 10 tractopelles. La consommation moyenne annuelle de sel est de 1 677 tonnes.

Les bons réflexes pour circuler en hiver

> Avant de prendre la route :

Faites le point sur l'état de votre véhicule (niveaux, pression des pneus, éclairage, chauffage et ventilation, batterie)

Assurez-vous que vous êtes bien équipé (gilets haute visibilité et triangle de signalisation, chaînes ou équipements spéciaux, raclette, vêtements chauds, eau et nourriture)

Préparez votre itinéraire (prévisions météorologiques, conditions de circulation et état des routes) Si vous le pouvez, reportez votre déplacement si les conditions météorologiques sont très mauvaises

Préférez les axes routiers importants, déneigés en priorité, même si le trajet est plus long que d'habitude.

> Sur la route :

Adaptez votre conduite (réduisez votre vitesse, augmentez les distances de sécurité, évitez les manoeuvres brutales)

Utilisez de préférence votre frein moteur en rétrogradant progressivement vos vitesses

Ralentissez à l'approche des engins de salage ou de déneigement qui interviennent sur la route

Ne doublez pas la saleuse, c'est interdit par la loi

Si vous devez mettre des chaînes, faites un essai de montage avant le départ, posez les chaînes sur au moins 2 roues motrices, vérifiez leur tenue régulièrement et retirez les dès qu'elles ne s'imposent plus

Si la circulation est bloquée, sur route, gardez-vous sur le bas-côté, tenez-vous informé

En cas d'accident, allumez vos feux de détresse.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09